

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 26 JUIN 2020

VOTE DES BUDGETS

- **Signature de la convention avec la Mairie de Plestin pour la prestation de travaux.**

Convention de 170 heures à 38,50 € de l'heure

Donner au Maire l'autorisation de signer la convention.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCDI) suite aux élections municipales de 2020. Désignation de 24 personnes.**

Sur les 24 personnes, 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) seront sélectionnées par l'administration des finances publiques.

Commission actuelle : Titulaires : (2 DCD : Lamouler Pierre, Julou Bruno) Hors commune : Beuzit Yves Plufur, Le Caer Marc Plouaret.

Suppléants :. Hors commune : Le Foll Roland Plounérin, Talgouen Julien Plouaret.

Candidatures et propositions :

24 personnes désignées : Sylvie Viennet, Yves Le Jeune, Marion Horn, Eric Zante, Yvon Le Penven, Mickaël Rota, Annie Le Jeune, Le Foll Jean, Allain Yves, Le Coat Jean Yves, Vieilleville Pierre, Le Gac Laurence, Le Jeune Jean Pierre, Le Foll Mireille, Badel Jacques, Bernard Rolland, Salaun Edwige, Le Tallec Marie Paule, Morvan Céline, Duquenois Annick, Fournival Marie José, Hugonnet Vincent, Briot Hélène, Thomas Aimé.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Questions diverses :**

- **Demande de subvention du référent pour la régulation des choucas.**

Pas d'attribution de subvention à un particulier. La subvention pourrait transiter par la Société de Chasse. Attribution d'une subvention de 50 € à la Société de Chasse qui rétrocèdera cette somme à Mr David Le Péru (Réfèrent choucas).

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Installation d'un nouveau distributeur de pain.**

La boulangerie de Loguivy-Plougras (Mr Duchenne) a donné son accord.

L'installation de la machine se ferait vers le 10 juillet. Le socle pour la réception de la machine sera agrandi par Aimé Thomas Maçon pour 135€.

La location s'élèvera à 350 € H.T. / 420 € TTC par mois. Et ce sur 5 ans. Au terme des 5 années, elle devient la propriété du boulanger.

Comme convenu lors des précédents conseils, nous avons décidé de lui attribuer une subvention de 120 € TTC par mois payable à terme échu de chaque semestre (720 € en décembre et juin) pendant les 5 années de location. Validation de cette décision.

Délibération.

Vote : Unanimité

○ **INFOS**

- **Obligation d'organiser une réunion du conseil municipal le Vendredi 10 juillet** (en attente du décret) dans le cadre de la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.
Proposition : vendredi 10 juillet à 11 heures.
- **Circuit des chapelles** : Expo Digois à la chapelle St Maudez. Réunion publique pour les bénévoles mercredi 8 juillet à 18 heures à la salle Steredenn. Distribution des invitations à la réunion.
- **Réfection totale de la route départementale de Lannion** : toute la partie sur le territoire de Lanvellec jusqu'à Croix Martin en Plouzelambre, du 20 au 24 juillet 2020.
- **Chapelle Saint Loup** : L'association prend contact avec son notaire à Pleumeur Bodou pour la signature de l'acte de vente avant mi septembre. Les frais de notaire seront réduits (exonérées de taxe de publicité foncière et de contribution de sécurité immobilière).

● **Délibération pour subvention du budget communal 2020 au budget du commerce 2020.**

Montant : 13 260,74 €.

Vote : Unanimité

● **BUDGETS**

● **Présentation et vote des comptes administratifs.**

Commune

Dépenses de fonctionnement : 462 831,62 €

Recettes de fonctionnement : 500 060,32 €

Dépenses d'investissement : 135 927,96 €

Recettes d'investissement : 223 600,22 €

Vote : Unanimité

Lotissement

Dépenses de fonctionnement : 0,10 €

Recettes de fonctionnement : 59 326,91 €

Dépenses d'investissement : 91 565,69 €

Recettes d'investissement : 0,10 €

Budget clôturé au 31.12.2019.

Vote : Unanimité

Commerce

Dépenses d'exploitation : 19 274,35 €

Recettes d'exploitation : 29 313,88 €

Dépenses d'investissement : 20 674,35 €

Recettes d'investissement : 15 037,56 €

Vote : Unanimité

- **Approbation des comptes de gestion du trésorier.**

Commune : en adéquation avec le compte administratif.

Vote : Unanimité

Lotissement : en adéquation avec le compte administratif.

Vote : Unanimité

Commerce : en adéquation avec le compte administratif.

Vote : Unanimité

- **Vote des budgets primitifs.**

Commune

La section fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :
474 267,96 €

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :
195 061,49 €

Vote : Unanimité

Commerce

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :
24 926,74 €

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :
26 956,27 €

Vote : Unanimité

- **Vote de l'affectation de résultat.**

Commune : 40 332,41 €

Vote : Unanimité

Commerce : 10 039,53 €

Vote : Unanimité